



LETTRE DE CADRAGE POUR LES MOBILITES COURTES ETUDIANTES FINANCEES PAR LE PROJET GATES

**Direction des Relations Internationales
Avril 2025**



Grenoble INP-UGA participe au projet GATES, piloté par l'UGA et financé par France Avenir 2030. Ce projet vise divers objectifs, dont le financement de mobilités courtes à l'international pour les étudiant·es de Grenoble INP-UGA, selon les conditions et modalités suivantes :

Période de financement :

Jusqu'à fin décembre 2025 (fin de la mobilité)

Qui peut bénéficier du financement ?

Tout·e étudiant·e inscrit·e à Grenoble INP-UGA au moment de la mobilité.

Un·e même étudiant·e peut bénéficier d'un financement au maximum deux fois par an.
Les étudiant·es n'ayant pas bénéficié de financements seront prioritaires en cas d'arbitrage.

Quel type de mobilité peut être financée ?

Toute mobilité réalisée en dehors de la France métropolitaine et des territoires d'outre-mer, d'une durée de 2 jours minimum, et de 3 semaines maximum, dans le cadre des études, pour des activités académiques ou extra-académiques : écoles d'été ou d'hiver, conférences, séminaires, formation, compétitions sportives universitaires internationales, concours internationaux, participation à des événements organisés par Unite!, etc. La liste n'est pas exhaustive. Les mobilités académiques d'un ou plusieurs semestres et les mobilités de stage ne sont pas éligibles.

Que couvre le financement ?

- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement, dans la limite de 500€, par personne et par séjour.
- Les dépenses éligibles seront remboursées aux frais réels sur justificatifs.
Si les dépenses sont supérieures à 500€, l'étudiant·e recevra un forfait de 500€.
- Le remboursement se fera a posteriori.
- Les étudiant·es sont très fortement encouragé·es à utiliser les mobilités douces

Comment bénéficier du financement ?

- Au plus tard 1 mois avant la mobilité, l'étudiant·e complètera le formulaire ci-joint en Annexe et le renverra à l'adresse : international.outgoing@grenoble-inp.fr. Il sera transmis à la Vice-Présidente affaires internationales qui étudiera la demande et fera un retour positif ou négatif à l'étudiant·e sous 10 jours au maximum.
- Une fois la mobilité validée par la Vice-Présidente affaires internationales, l'étudiant·e recevra un mail de confirmation.
- Au retour de sa mobilité l'étudiant·e fournira à la Direction des Relations Internationales (international.outgoing@grenoble-inp.fr) :
 - Les justificatifs de ses dépenses
 - Un rapport de sa mobilité : rappels des objectifs, description de la mobilité, description des acquis personnels et/ou académiques, au minimum 2 photos (maximum 3 pages)
- Le remboursement sera conditionné à la réception de ces pièces.

Comment organiser la mobilité ?

- La réservation des transports et de l'hébergement est de la responsabilité de l'étudiant·e.

Annexe 1
Formulaire de demande de financement



Identité

Nom : _____

Prénom : _____

Genre : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Nationalité : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

Ecole : _____

Année : _____

Informations sur la mobilité

Lieu de la mobilité : _____

Dates de voyage : _____

Dates de l'activité justifiant la mobilité : _____

Description du Projet de la mobilité : organisateurs, objectif, liens internet des programmes au cas échéant, intérêt personnel et académique / professionnel (maximum 250 mots) :

Pièces à fournir avant la mobilité :

- Autorisation du directeur / de la directrice des études (cf. Annexe 2)
- Copie de la carte étudiante
- RIB

Annexe 2
Autorisation du directeur / de la directrice des études



Je soussigné·e _____,

directeur / directrice des études de _____,

autorise _____ à s'absenter

du __ / __ / ____ au __ / __ / ____ dans le cadre du projet de mobilité décrit ci-dessus.

Fait à _____, le __ / __ / ____

Signature :